

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 JUILLET 2024

La Cour des comptes publie son rapport annuel 2023

La Cour des comptes a transmis son rapport annuel 2023 à la Chambre des représentants et l'a publié sur courdescomptes.be. Elle y consacre cette année une attention particulière à la nouvelle mission de contrôle des comptes des parlements. Outre les relevés habituels des activités 2023, le rapport propose aussi une vue d'ensemble des principaux audits réalisés.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport annuel 2023 est disponible sur courdescomptes.be.